



Discipline Saut

Règlement du Championnat Suisse Saut Jeunes Cavaliers et Juniors

1 Droit de participation

Chaque cavalier·ère et chaque cheval ne peuvent participer qu'à un seul Championnat de Suisse (CS) de saut. La participation aux CS *Poney et Juniors* ainsi que celle aux CS *Jeunes Cavaliers et Elite* est autorisée la même année, mais avec des chevaux différents. En revanche, la participation au CS R n'est pas autorisée la même année.

Les participant·e·s au CS doivent être de nationalité suisse. Les cavalier·ère·s qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours. Exception : Les cavalier·ère·s de nationalité étrangère avec le « Statut Spécial FEI » selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent jusqu'au jour précédent leur 18^{ème} anniversaire (obtention de la majorité) également participer au CS.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves.

1.1 Conditions de qualification

Juniors

- Au moins 2 classements dans les épreuves officielles des catégories 130 cm ou plus (sans Six-Barres et Puissances) en Suisse
OU
au moins 2 classements en 135 cm ou plus dans des épreuves internationales lors de CSI(O) Ch/J/Y/U25/1*/2*/3*/4*/5*, où 25% des participant·e·s sont classés. Les classements obtenus aux CSI-Am ne comptent pas.
Une combinaison (1 classement 130 cm en Suisse et 1 classement 135 cm au niveau international) est possible.
- Les cavalier·ère·s domiciliés dans le canton du Tessin et ceux ou celles officiellement domiciliés à l'étranger peuvent également se qualifier par le biais de 2 classements lors de compétitions nationales à l'étranger (min. 130 cm ou plus). 30% des cavalier·ère·s qui prennent le départ sont classés. Les résultats des compétitions nationales à l'étranger doivent être envoyés au bureau de Swiss Equestrian pour inscription avec toutes les données (proposition, classement, n° de passeport cheval et n° de licence cavalier·ère) dans les 10 jours suivant la manifestation. Swiss Equestrian n'est pas responsable de l'enregistrement des résultats qui ne sont pas dûment déclarés.
- Au lieu des classements énumérés ci-dessus, le résultat lors de concours nationaux en Suisse en parcours R/N 130 effectués sans faute, même sans classement, est également pris en compte. Ceci s'applique aux compétitions du 1^{er} janvier de l'année en cours jusqu'à 10 jours avant la première épreuve qualificative du CS correspondant.

Jeunes Cavaliers

- Au moins 2 classements dans les épreuves officielles des catégories 140 cm ou plus (sans Six-Barres et Puissances) en Suisse,
OU
au moins 2 classements en 145 cm ou plus dans des épreuves internationales lors de CSI(O) Ch/J/Y/U25/1*/2*/3*/4*/5*, où 25% des partant·e·s sont classés. Les classements obtenus au CSI-Am ne comptent pas.
Une combinaison (1 classement 140 cm en Suisse et 1 classement 145 cm au niveau international) est possible.
- Les cavalier·ère·s domiciliés dans le canton du Tessin et ceux ou celles officiellement domiciliés à l'étranger peuvent également se qualifier par le biais de 2 classements lors de compétitions nationales à l'étranger (min. 140 cm ou plus). 30% des cavalier·ère·s qui prennent le départ sont classés. Les résultats des compétitions nationales à l'étranger doivent être envoyés au bureau de Swiss Equestrian pour inscription avec toutes les données (proposition, classement, n° de passeport cheval et n° de licence cavalier·ère) dans les 10 jours suivant la manifestation. Swiss Equestrian n'est pas responsable de l'enregistrement des résultats qui ne sont pas dûment déclarés.
- Au lieu des classements énumérés ci-dessus, le résultat lors de concours nationaux en Suisse en parcours N 140 effectués sans faute, même sans classement, est également pris en compte. Ceci s'applique aux compétitions du 1er janvier de l'année en cours jusqu'à 10 jours avant la première épreuve qualificative du CS correspondant.

1.2 Période de qualification

La période de qualification commence le lundi suivant le CS de l'année précédente et se termine 10 jours avant le CS de l'année en cours.

1.3 Contrôle

Le ou la cavalier·ère est responsable du contrôle de sa qualification. Les résultats obtenus lors d'épreuves nationales à l'étranger qui n'auront pas été annoncés en bonne et due forme selon point 1.1 ne seront pas pris en considération.

2 Engagements

Les participant·e·s au CS doivent en principe s'annoncer à l'organisateur jusqu'au délai d'engagement. Si le deuxième classement pour la qualification pour le CS se fait après le délai d'engagement officiel, mais dans les 10 jours avant le début du CS (la date du début est la date de la première épreuve qualificative) une "inscription tardive" est possible. Mais au minimum un classement doit être obtenu avant le délai d'engagement. La deuxième phase d'engagement sera clôturée 7 jours avant la date du Vet-check.

La finance d'engagement pour le CS correspond à deux épreuves de catégorie R/N130-135 et une épreuve de catégorie N140-145 pour les Juniors, et à deux épreuves de catégorie N140-145 et une épreuve de catégorie N150-155 pour les Jeunes Cavaliers.

3 Ecuries et contrôle d'identification

Tous les chevaux participant au CS doivent obligatoirement loger dans les écuries officielles de la manifestation. Les chevaux doivent passer un contrôle d'identité et une visite vétérinaire. Les chevaux doivent être présentés avec bride et passeport, mais sans guêtres ni bandages.

Les passeports restent chez l'organisateur jusqu'à la fin du CS et sont restitués après établissement du décompte final

Les chevaux qui participent aux épreuves d'encadrement peuvent être installés dans les écuries du CS mais n'ont pas besoin de passer la visite vétérinaire.

4 Déroulement

Le CS comporte trois épreuves à raison d'une épreuve par jour. Le total des trois épreuves constitue le résultat final du CS.

Les cavalier·ère·s qualifiés pour la finale peuvent choisir librement leur cheval. Les chevaux engagés peuvent participer, avant la première épreuve, à un « warm-up ».

L'ordre de départ pour la première épreuve est déterminé lors d'un tirage au sort ayant lieu assez tôt. Lors de ce tirage au sort, le ou la président·e du jury et au moins un ou une cavalier·ère participant au CS doivent être présents.

Une des deux variantes ci-dessous doit être appliquée pour le déroulement du Championnat :

Variante A
<i>Premier jour</i>
Warm-up et 1 ^{ère} épreuve de qualification
<i>Deuxième jour</i>
2 ^{ème} épreuve de qualification ou jour de repos
<i>Troisième jour</i>
Epreuve finale ou 2 ^{ème} épreuve de qualification ou jour de repos
<i>Quatrième jour</i>
Epreuve finale ou fin

Variante B
<i>Premier jour</i>
Warm-up
<i>Deuxième jour</i>
1 ^{ère} épreuve de qualification
<i>Troisième jour</i>
2 ^{ème} épreuve de qualification
<i>Quatrième jour</i>
Epreuve finale ou jour de repos
<i>Cinquième jour</i>
Epreuve finale ou fin

4.1 Warm-up

L'organisateur organise, après la visite vétérinaire, un Warm-up (60 secondes par cavalier·ère/cheval) au CS avec une liste de départ ferme. Sont autorisés à prendre le départ de cette épreuve maximum 2 chevaux par participant·e au CS Juniors/Jeunes cavaliers et seulement les chevaux qui ont, préalablement, passé la visite vétérinaire. Le ou la cavalier·ère doit choisir un de ses deux chevaux et l'annoncer au secrétariat 30 minutes après la fin du Warm-up de sa catégorie respective.

La tenue est libre. Les bottes d'équitation ou imitation de bottes d'équitation selon le RS actuel, point 7.8, ch. 1, litt. a), ainsi que la bombe à trois points de fixation sont obligatoires. Le Warm-up ne donne lieu ni à un classement, ni à une distribution de prix. La finance d'inscription est comprise dans celle du CS.

4.2 Première épreuve de qualification

La première épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie R/N130 pour les Juniors et N140 pour les Jeunes Cavaliers selon le barème C.

Le résultat obtenu par chaque concurrent·e sera converti en points en multipliant leur résultat par un coefficient de 0.50. Le résultat doit être limité à deux décimales après la virgule. La deuxième décimale sera arrondie vers le haut dès 0.005 et vers le bas jusqu'à 0.004.

Le ou la concurrent·e ayant obtenu, après cette conversion, le moins de points recevra 0 pénalité. Pour les autres concurrent·e-s, on retranchera de leurs points de pénalités le nombre de points du ou de la gagnant·e et la différence restante représentera leur pénalité. Si un ou une concurrent·e est éliminé·e ou a abandonné pour une raison quelconque, on lui comptera le nombre de points de pénalités du ou de la plus mauvais·e concurrent·e + 20 points. L'ajout de 20 points de pénalités ne sera effectué qu'après conversion des résultats en points de pénalités. C'est son résultat intermédiaire pour le CS.

Un classement séparé sera établi pour cette épreuve.

Le classement correspond également au classement intermédiaire du CS.

4.3 Deuxième épreuve de qualification

La deuxième épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie N135 pour les Juniors et N145 pour les Jeunes Cavaliers et est jugée selon le barème A au chrono.

Seul·e-s les cavalier·ère·s et chevaux ayant participé à la première épreuve peuvent prendre part à la deuxième. L'ordre de départ correspond à l'ordre inverse du classement obtenu lors de la première épreuve. En cas d'égalité de points, l'ordre de la première épreuve de qualification fait foi.

Pour cette épreuve, un classement séparé est établi. Un classement intermédiaire du CS est obtenu par l'addition des points de pénalité de la première et de la deuxième épreuve.

4.4 Epreuve finale

L'épreuve finale correspond à un degré de difficulté de la catégorie N140/145 pour les Juniors et N145/150 pour les Jeunes Cavaliers. Elle se dispute en 2 manches selon le barème A au chrono, la deuxième manche est réduite. En cas d'égalité de points des trois premiers rangs, un unique barrage selon le barème A au chrono est organisé. Si deux barrages s'avéraient nécessaires, le barrage pour la troisième place doit avoir lieu avant celui pour le premier rang.

Sont autorisés à prendre le départ à la première manche les 50% meilleurs du classement intermédiaire après les deux épreuves de qualification et les cavalier·ère·s avec une différence de 8 points au maximum par rapport au dernier qualifié, ainsi que les cavalier·ère·s à égalité de points - mais au minimum 12 paires - pour autant qu'elles aient terminé les deux épreuves de qualification.

La participation à l'épreuve finale doit être confirmée jusqu'à une heure après la fin de la deuxième épreuve de qualification.

L'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire après les deux épreuves de qualification. Toutes les paires qui ont terminé la première manche sont autorisées à prendre le départ de la deuxième manche.

La deuxième manche de l'épreuve finale est un nouveau parcours, qui peut être reconnu par les concurrent·e-s. Un éventuel barrage peut être composé d'obstacles de la première et de la deuxième manche ou seulement de la deuxième manche ; ils doivent être notés en conséquence sur le plan de parcours.

L'ordre de départ de la deuxième manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire après deux épreuves de qualification et de la première manche de l'épreuve finale.

En cas d'égalité de points, l'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale est déterminant. Pour un éventuel barrage, l'ordre de départ de la deuxième manche est déterminant.

Il n'est pas établi de classement de l'épreuve.

5 Parcours

5.1 Obstacles et dimensions Juniors

	Warm-up	1 ^{ère} épreuve de qualification	2 ^{ème} épreuve de qualification	Épreuve finale		
				1 ^{ère} manche	2 ^{ème} manche	Barrage/ Médailles
Catégorie	R/N 120	R/N 130	R/N 135	N 140	N 145	N 145
Obstacles	6-8	10-12	10-12	12-14	max. 10	max. 6
Hauteur d'obstacles	max. 120	max. 130	max. 135	max. 140	Oxer: max. 140 Vertical: max. 145	max. 145
Largeur d'obstacles	Oxer: max. 150 Triple-Barre: max. 160	Oxer: max. 140 Triple-Barre: max. 170	Oxer: max. 150 Triple-Barre: max. 180	Oxer: max. 150 Triple-Barre: max. 180	Oxer: max. 150 Triple-Barre: max. 180	Oxer: max. 150 Triple-Barre: max. 180
Rivière	surbarrée max. 300 cm en alternative	surbarrée max. 320 cm	sans	Longueur place > 80m: non-surbarrée max. 320 cm Longueur place < 80m: sans	sans	sans
Vitesse (m / min.)	60 sec. par cavalier + Countdown 30 sec.	Temps max.: 120 sec. Max. 600m	375	375	375	375
Barème		C	A au chrono	A au chrono	A au chrono	A au chrono
Combinaisons	1 x A-B	2 x A-B ou 3 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	2 x A-B ou 3 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	1 x A-B 1 x A-B-C	1 x A-B ou 1 x A-B-C	1 x A-B

5.2 Obstacles et dimensions Jeunes Cavaliers

	Warm-up	1 ^{ère} épreuve de qualification	2 ^{ème} épreuve de qualification	Épreuve finale		
				1 ^{ère} manche	2 ^{ème} manche	Barrage/ Médailles
Catégorie	N 130	N 140	N 145	N 145	N 150	N 150
Obstacles	6-8	10-12	10-12	12-14	max. 10	max. 6
Hauteur d'obstacles	max. 130	max. 140	max. 145	max. 145	Oxer: max. 145 Vertical: max. 150	max. 150
Largeur d'obstacles	Oxer: max. 160 Triple-Barre: max. 180	Oxer: max. 160 Triple-Barre: max. 190	Oxer: max. 160 Triple-Barre: max. 200	Oxer: max. 160 Triple-Barre: max. 200	Oxer: max. 160 Triple-Barre: max. 200	Oxer: max. 160 Triple-Barre: max. 180
Rivière	surbarrée max. 300 cm en alternative	surbarrée max. 350 cm	sans	Longueur place > 80m: non-surbarrée max. 350 cm Longueur place < 80m: sans	sans	sans
Vitesse (m / min.)	60 sec. par cavalier + Countdown 30 sec.	Temps max.: 120 sec. Max. 600m	375	375	375	375
Barème		C	A au chrono	A au chrono	A au chrono	A au chrono
Combinaisons	1 x A-B	2 x A-B ou 3 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	2 x A-B ou 3 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	1 x A-B 1 x A-B-C	1 x A-B ou 1 x A-B-C	1 x A-B

5.3 Généralités

Ces directives (profil des exigences pour le CS) doivent être respectées au mieux. Des dérogations en raison de mauvais temps, des conditions de terrain, de l'environnement, etc. doivent être discutées avec le ou la Responsable du cadre correspondant.

6 Classement final

Le classement final est obtenu après le résultat du barrage selon les points et le temps. D'autres classements se calculent par l'addition des pénalités des deux épreuves de qualification et de l'épreuve finale ainsi que du temps de la deuxième manche de l'épreuve finale.

7 Prix

Les prix minimaux suivants devront être distribués :

7.1 Première et deuxième épreuves de qualification

Pour chaque épreuve, un classement est établi, 30% des partant·e·s sont classés. La somme minimale du prix du 1^{er} rang est de CHF 700.- pour les Juniors et CHF 1'000.- pour les Jeunes Cavaliers. L'échelonnement des rangs suivants s'effectue selon le point 3.5 du RS actuel.

7.2 Epreuve finale

Après l'épreuve finale, le classement du CS est établi. La somme minimale attribuée pour le 1^{er} rang du classement final est de CHF 1'000.- pour les Juniors et CHF 1'500.- pour les Jeunes Cavaliers. L'échelonnement pour les rangs suivants s'effectue selon le point 3.5 du RS actuel. Tous les cavaliers et toutes les cavalières qui ont terminé la deuxième manche de l'épreuve finale seront classés.

La licence N n'est pas obligatoire pour la participation à l'épreuve finale Juniors. Dans le cadre du Championnat Suisse, il est possible de prendre le départ avec la licence R lors de cette qualification.

8 Remarque finale

Après le contrôle vétérinaire, seul·e·s les participant·e·s ont le droit de monter leur cheval.

Dans les cas peu clairs en rapport avec la participation/les engagements au CS, le ou la Responsable du cadre compétent sera contacté.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Approuvé par le Comité technique de la discipline Saut le 12.01.2024.